

RÉSUMÉ ANTERIEUR : I- DU PREMIER VOLET

LE PREMIER VERSET : (Deutéronome 6,4)

- ▶ **CHÉMA ISRAEL** (ÉCOUTE + COMPRENDS + PROCLAME) = **CHÉMA, ISRAEL**
- ▶ **ADONAI ELOËNOU** (en LUI seul, tétragramme, doivent se regrouper la totalité de nos croyances (élohénou)
- ▶ **ADONAI EKH'AD** (= DIEU Un) vocable de carente car **IL est unique mais rien ne ressemble à Son unité**
Le rejet **absolu** du polythéisme (jusque y compris sous ses formes masquées) est donc le socle qui fonde le judaïsme.
Les scribes soulignent que cet énoncé implique un triple message **ט ע** - en valeur de précepte, de témoignage d'éternité

LE SECOND VERSET ICI ETUDIÉ : (Deutéronome 6,5)

- ▶ En entretien préalable, nous avons rappelé, et illustré, que le radical « aimer » « אהב » a des significations multiformes configurées pour le volet « terrestre » et que l'on ne saurait donc extrapoler ses significations usuelles dans l'homonyme « אהב » lorsqu'il traite de la relation au divin.
- ▶ L'examen des particules du texte, notamment de **kol כל** permet trois interlocuteurs possibles de Moïse dans le **chéma** .
1°) soit Moïse s'adresse à un peuple kaléidoscopique formant un puzzle et où chaque individu a sa place indispensable pour en faire un tout, 2°) soit à un peuple historique formant une entité propre, au-delà des générations et qui dépasse chacun de ses constituants, 3°) soit enfin son discours est une invite individuelle, (mais ces trois possibilités ne s'opposent pas et pourraient s'intriquer).
- ▶ **Le mot cœur לבב.lévav** a de nombreux sens.
 - ♥ Le sens organique (« moteur de la vie ») en est un. **בכל לבבך** a pu être ainsi interprété comme :
1°) un sens **sacrificiel** ou 2°) celui de **remise de son sort** à DIEU. 3°) Peut-être impose-t-il des **limites** à se fixer par chacun
 - ♥ Le sens du **milieu**, du centre, de l'axe, imposerait à tous **milieux** et tous centres de la collectivité de se comporter en attachement à DIEU
 - ♥ Le sens de **intelligence** = souci de cohérence (exemples : Moïse ou Salomon parlant à DIEU) ou = effort de comprendre (Maimonide)
 - ♥ Le sens de **opinion** ou celui de **volonté** en permet également une lecture de niveau individuel ou collectif.
 - ♥ Il nous fallait enfin savoir (préalablement à ce qui suivra) qu'une connotation négative peut être dévolue à l'affectivité du **cœur** ,
- ▶ L'amour de Dieu peut revêtir divers aspects – se cumulant – et dont nous avons déjà survolé certains d'entre eux :
 - ♥ Le **respect révérencieux**, hors toute « courtoisie » ou recherche d'intérêt, encore improprement traduit par « crainte » de Dieu
 - ♥ La **confiance** placée en Dieu, dans une prise de conscience de notre fragilité corporelle et spirituelle...
 - ♥ Il ne saurait y avoir d'amour de Dieu avec profanation de son Nom. On oppose ainsi la profanation (**khilloul**) à la **sanctification** (**Kiddouch**)
 - ♥ Nous devons **gratitude** pour le don de la vie tant à nous qu'aux animaux, vie maintenue par d'innombrables processus biologiques sophistiqués
 - ♥ Savoir observer et **apprécier tous les infinis miracles quotidiens** et la beauté de l'univers n'est qu'une autre forme de gratitude et d'amour
 - ♥ Malheureusement, l'histoire du peuple juif est aussi une litanie d'épisodes de désamour, en dénaturation de l'ossature du message mosaïque, dénoncé par nos prophètes successifs. Aussi, au moins faut-il déjà, à minima, **éviter ce désamour** avant « l'attache » au divin.
- ▶ **Le mot « âme » נפש.néféch**
 - ♥ a aussi de nombreux sens. (âme, sang., principe de vie animale et humaine, volonté, état d'esprit...)
 - ♥ selon la mythologie talmudique, le septième ciel contiendrait un stock d'âmes dont seul l'épuisement permettrait l'arrivée du messie. Ces âmes seraient distribuées à chaque conception et reviendraient rédempter les corps. Une âme éphémère supplémentaire serait même attribuée à chacun et à chaque chat...
 - ♥ un certain flou et une lecture diverse, parfois contradictoire, fut instauré au fil des siècles sur le sens à donner à **néféch נפש**
 - ♥ de même, déteignant des civilisations environnantes, d'abord babylonienne, puis méditerranéenne et européenne, l'âme s'est divisée là aussi au fil des siècles, pour devenir d'abord binaire (influence du **manichéisme zoroastrien**) puis soumise, par emprunts directs ou indirects, et par fragmentation, au gré d'autres prétendues puissances occultes (**superstitions étrangères au Mosaïsme, kabbalistiques ou non**)
 - ♥ conformément à la pensée de Moïse, il nous semblerait qu'il nous faille préserver de ces déviations la 'pureté originelle' de notre âme .
- ▶ **Le mot « moyens » מאור méod**
 - ♥ Il vaudrait mieux parler ici de « **pouvoirs** » ou de « **modalités** » ou de « **d'implications pratiques** » plutôt que de « moyens » au sens limité de « **possessions matérielles** » Car il ne s'agit pas seulement de mettre en œuvre de tels moyens matériels, mais d'agir bien au delà, par un investissement au sens large (implication parentale, sociale, éducative, civique..) et de manière générale toutes « **contributions** » qui renforcent « l'attache » d'Israël au Divin .

RÉSUMÉ ANTERIEUR : II - DU DEUXIEME VOLET

LE TROISIEME VERSET : (Deutéronome 6,6)

► Le mot « JE » אֲנוּכִי .*anokh'i*

♥ **Moïse** rappelle les paroles que *anokh'i* ordonne au peuple et à ses descendants. Se pose alors la légitime question de ce qui appartient au surajout ou au retranchement de commandements secondaires factices. Et notamment d'imputations comme pseudo « commandements divins »... et de ce qui ne relève tout au plus que de simples coutumes étrangères à la thora où le nom de Dieu est abusivement instrumentalisé pour les justifier et les imposer., [*fussent-elles même parfois des coutumes fort enthousiasmantes comme l'est le cas pris en exemple du Hallel (morceaux choisis de psaumes)*]

► Le mot : ces « PAROLES » צִוִּיּוֹת *dévarim*

- ♥ Une première lecture restrictive développe les raisons qui font que l'enseignement du Chéma nous réfère au seul décatalogue concerné.
- ♥ Une deuxième lecture indique que si cet enseignement doit rester prioritaire, **il ne saurait être exclusif**, (*et même si certaines lois ne concernent que des fractions du peuple (prêtrise, magistrature...) ou que des mœurs conjoncturelles d'époque (règles sur les esclaves , ou règles sacrificielles dont celles visant la zoolâtrie égyptienne...)*).
Tous les sept ans, le commandement d'un rassemblement du peuple sur une semaine devait pourvoir à cette éducation complémentaire...
- ♥ Remarquons que, depuis le talmud, le fond du message a été délaissé pour lui substituer un devoir de pure forme (lecture du paragraphe)
Cette diversion devient même déviance païenne quand le Chéma devient un texte de prétexte à « exorcisme » .
- ♥ Enfin, en ultime consolation et profession de foi, la diction du Chéma *pre-mortem* a la vertu traditionnelle d'extrême onction et de pardon

► Le mot : « HA-YOM » הַיּוֹם (soit « jour » ou soit « période »)

- ♥ Une première lecture (aujourd'hui – ce jour-ci) étaye un enseignement du Chéma axé au seul décatalogue concerné.
- ♥ Une deuxième lecture (de notre temps) étayerait un enseignement du Chéma renvoyant à l'ensemble des directives de Moïse.

► La particule : « AL » עַל ('sur')

♥ Inhabituelle après le verbe **TSAV** (*usage normal* = « él » אֵל) le choix de ce vocable ne relève guère du hasard, et soulève quelques interrogations évoquées :Est-ce une allusion au don du décatalogue sur le peuple au Sinaï ? Veut-il plutôt relever la hauteur élatrice des préceptes ? Ou bien doit-on le lire « **ol** » renvoyant ainsi à l'attache , le joug au Divin , attache déjà évoquée par « eth » ? Ou enfin un effet de style renforçant l'idée d'obligation ? La particule est riche et sa lecture reste ouverte.

LE QUATRIEME VERSET : (Deutéronome 6,)

► Le mot « tu inculqueras » וְשִׁנְנָתָם *vé chinenan'tam*

♥ Littéralement ce mot de *pointe* signifie « *tu flèche -ras* » « *javelot -eras* » « *stylet -eras* », il suggère à l'enseignant un discours précis , pointu (flèche) couplé à une transmission graphique (stylet). Il implique pour l'enseigné - cible une réflexion soutenue de son contenu. Divers éléments nous amènent à considérer le TSEDEK (équilibre, justice, pondération) comme l'objectif visé par cette transmission.

לְבָנֶיךָ (Lébanékh'a) Traduction littérale « **A TES FILS** »

PREMIER ENTRETIEN

Le lecteur aura vite compris que ce mot, d'apparence simple, est porteur, en fait, de très nombreuses interrogations complexes, mais dont la portée exégétique est **fondamentale** , lesquelles interrogations sont liées à chacun de ses trois composants :

ךָ - בְּנֵי - לִי = « Aux » + « Fils » + « A toi »

1°) לִי « **Aux** » = Vers qui doit bénéficier l'enseignement et dans quelle étendue ?

2°) בְּנֵי « **Fils** » = Est-ce à dire par exemple que les « filles » en seraient exclues ?

3°) כָּךְ « **A toi** » = L'enseignement à dispenser n'est-il d'obligation stricte (mitswah) que dans le seule cadre d'une filiation directe ?

Doit-il être un enseignement *individuel* ou bien *collectif* ?

Et si cet enseignement doit être compris comme devant être collectif, dans un paragraphe de Chéma à dimension collective, alors cette voie collective et nationale ne bat-elle pas en brèche l'interprétation coutumière du Chéma qui en est usuelle ?

Pour essayer d'y voir plus clair, nous rechercherons d'autres extraits similaires de la bible, pour pouvoir ainsi espérer avancer en notre interrogation ?

Tels sont, entre autres, quelques uns des thèmes, à vrai dire fort délicats, auxquels nous nous aurons à nous atteler en ces entretiens sur **ל-בני-ך** = « Aux » + « Fils » + « A toi ».

L' ENSEIGNEMENT DOIT-IL ÊTRE INDIVIDUEL - OU BIEN COLLECTIF ?

§XVIII

« QUI » doit être précisément l'enseignant ?
et **« A QUI »** cet enseignement est-il destiné précisément ?

Car à une lecture superficielle, la réponse paraît « évidente » et la question déplacée.

N'est-il pas en effet écrit dans le verset 7 de ce Deutéronome Ch 6.

« Tu les enseigneras à tes fils et tu t'en entretiendras, dans ta maison, en voyage, en te couchant et en te levant » ?

Mais en réalité, les choses pourraient être *bien loin* d'être aussi simples qu'il n'en paraît.

Car à qui s'adresse précisément Moïse quand il dit **« Tu »** ?

* Est-ce à chacun de nous (à chaque individu individuellement responsable) ?

* ou est-ce à l'entité « ISRAEL », donc au peuple collectivement solidaire ?

et, par voie de corrélation, quel sens précis entendait-il donner par **« tes fils »**.

* Sont-ce les fils de chaque parent spécifique ?

* ou sont-ce globalement « les descendants » de l'entité « ISRAEL » ?

Nous ne fuirons pas la difficulté, car la levée ou non de ces imprécisions, chacun le conçoit, aura d'importantes implications directes mais souvent éludées.

Rappelons nous:

Déjà, lors d'un précédent entretien (n°7), nous avons évoqué les facettes de la particule **KOL**, laquelle pouvait s'inscrire dans la lecture du Chéma indifféremment :

- soit dans le cadre d'une invite **collective** ou
- soit dans celui d'une exhorte **individuelle**.

Or c'est à la même difficulté, (mais ici majorée), à laquelle nous devons ici faire face.

§XVIII A

1^{er} cas : Est-ce un chéma s'adressant à chaque éducateur « individuellement » ?

Si, comme le soutiennent certains talmudistes, la lecture en soi du paragraphe du Chéma était vraiment un commandement intrinsèque en soi, alors, **en toute cohérence** et en suivant jusqu'au bout cette dialectique (*c'est-à-dire la lecture du chéma= commandement intrinsèque - et non une profession de foi*) ce ne saurait être alors qu'un commandement qui devrait incomber, et **ce sans exception aucune, à TOUS** les membres de la communauté d'Israël.

Pour la clarté de l'exposé, plaçons nous en cette optique.

Nous constatons alors que cette position résout certaines difficultés, mais pour en soulever par contre d'autres.

Pourquoi celà ? Voyons cela sur quelques exemples.

Un premier exemple de difficulté lié à cette exergue individuelle :

Nous savons, hélas, qu'il existe des couples définitivement stériles (*ablation ou traumatismes d'organes, cancers...*) et avouons qu'il y aurait alors un réel sadisme à leur faire réciter en « commandement » individuel (sic) matin et soir :

« *Tu les enseigneras à tes enfants (c'est-à-dire en fait : à ceux que tu n'as jamais eus ni n'auras jamais !!!!)... »*

Un deuxième exemple de difficulté :

Sauf à inventer la machine à remonter le temps, une décision prise avec un verbe au **futur** ne saurait ne se mettre en pratique que dans le seul **futur**.

Donc, la même difficulté surgirait au moment de l'agonie .

Car, si pour chaque juif, c'est un devoir de dire le paragraphe du Chéma pour se proposer d'enseigner ses enfants , (*alors même qu'on va quitter ce monde*), l'affirmer augure *soit* d'une bien nouvelle pédagogie...ou *soit* d'un humour juif mais bien macabre !! (*A moins que ce ne soit le moribond qui ne se substitue à Moïse et qui exhorte ses propres enfants...mais. en a-t-il ?*)

Ou a moins d'accepter de ne limiter le « commandement » et donc l'obligation qu'au seul tout **premier verset** du Chéma. (Unité Divine)

Un troisième exemple de difficulté :

En différents passages, la bible nous laisse entendre que seuls les enfants **légitimes** sont les seuls dépositaires *de fait* de l'héritage matériel et spirituel paternel (*Même si, comme pour toute règle, elle souffre ses dérogations.*

Avec une toute priorité pour le fils aîné (droit d'aînesse). (Ex :les fils d'Aaron)

Nous avons déjà abordé cette difficulté lors du « 5ème commandement » .

Ainsi, un enfant pouvait être légitimé puis « répudié » (*exemple : le cas d' Ismaël*). De même, si le père répudiait la mère, celle-ci partait avec les enfants... (*cas de Agar,ou celui de Tsipora ayant gardé avec elle chez Jethro les enfants de Moïse lors des plaies d'Égypte...*)

Comment faire observer alors le commandement **individuel** « d'enseigner » pour un **père** en ces situations de distanciation physique . (*de plus, à l'époque, il n'y avait ni le téléphone, ni Internet...*)

L'enseignement en obligation « *paternelle* » est donc parfois mal adapté.

Doit-on, pour autant, exclure en *laissés pour compte* de tels enfants ?

Doit-on exclure des devoirs de base l'enseignement **de la mère**, car elle-même, selon ce courant sexiste, n'a pas à être éduquée ?

De même, lors d'une mère porteuse ou d'adoption, l'enfant est l'enfant de qui? (*quant à ce qu'il en est du devoir de l'enseignement qu'il doit recevoir*)

Qui **doit** enseigner un orphelin absolu ?

Qui doit enseigner un enfant abandonné des rues (*pardon, du désert !*) et donc un enfant de personne.(*remettons nous dans le système social embryonnaire d'époque*) Etc...

L'enseignement ne devrait-il n'être alors réservé qu'à une élite ?

Quatrième exemple de difficulté :

Il est écrit que :

« Tu les écriras sur les poutres de tes maisons et sur tes portiques »
(*al mezouzoth beitékh'a ou bich'arék'h'a*)

Or si l'on conçoit très bien que chaque individu ait une maison privée individuelle et que les linteaux de **sa** maison (*al mezouzoth beitékh'a*) soient également sa propriété, je ne sache pas, (*et il est difficilement concevable*), qu'un **portail entier de citadelle** puisse être sa propriété individuelle (*ou bich'arék'h'a*) –

Car en ce cas, il y aurait autant de portiques d'enceintes de ville que d'habitants... - (*Imaginez ! ...La porte d'Orléans appartenant ainsi au duc d'Orléans, la porte d'Auteuil à Monsieur Auteuil etc...*)

A ce sujet, Moïse était-il un publiciste précurseur par des « tags » ?

En notre temps moderne, nous lisons des graffitis muraux pour des messages politiques en veilles d'élection. Mais pour Moïse, il paraissait bien plus judicieux de les faire inscrire à destination du public par des « tags » de tora.

Par exemples, j’imagine assez bien « tagué » :

- Sur le mur du marchand « *Tu ne voleras pas* »,
- sur le palais de Justice « *Tu ne commettras pas d’iniquité ni de faveur au pauvre ou puissant* » ou bien « *Tu ne feras point de faux témoignage* »

Et ainsi de suite...

Cinquième exemple de difficulté :

Rappelons à nouveau qu’il est consigné que :

« Tu les écriras sur les poutres de tes maisons et sur tes portiques »
(*al mezouzoth beitékh’a ou bich’arék’h’a*)

Certes . Mais encore faudrait-t-il avoir des maisons et des portiques !!

Est-ce à dire que tous ceux qui étaient nomades et vivaient sous tentes et étaient des *sans domicile fixe* en étaient exclus ? .

Or ce mode de vie était courant à l’époque en pérégrinations « à la bédouine » . Tel fut le cas d’Abraham, du peuple hébreu au Sinaï etc... nombreux étaient les « S.D.F » d’époque.

Ainsi, *bich’arék’h’a* semble bien s’inscrire dans un message collectif.

Ce n’est d’ailleurs pas le seul vocable qui soit orienté en cette voie.

§XVIII_B

2^{eme} cas : Autres éléments orientant vers un chéma édicté en invite « collective » ?

Supposons que Moïse s’adresse à *Israël* en sa globalité, donc à *tous ses fils* ? Les deux mots suivants seraient alors corrélés :

- 1°) (écoute) **Israël.....** avec
- 2°) (ces paroles, tu les « flècheras » à) **tes fils** .

Ce qui reviendrait alors , en cette hypothèse, à dire :

« *Toi , la collectivité d’Israël dans ton ensemble , tu as charge d’enseignement à tes*
« *filis dans leur ensemble.* »

► peut-on ETAYER une telle vision « collective » du chéma ?

- **En premier lieu**, par le relevé des concordances déjà abordées :

1° « Chéma Israel » (Ecoute Israël et non pas « Ecoutez fils d'Israel » ou « Ecoute, fils d'Israel » comme cela aurait pu l'être.

2° « Elohénu » Notre Dieu (même s'il sera dit ensuite élohékh'a)

3° « Kol » en bien de ses sens étudiés est collectif (= *la totalité de*)

4° « Bich'arékh'a » Tes portiques (entrée collectives, notamment de ville)

(**N.B** ; Ainsi, à l'AdLT de Toulouse peut-on lire de telles inscriptions de portiques « *Car cette maison sera appelée maison pour tous les peuples* » ou bien « *Tu choisiras la vie* » etc Imaginons ce que donneraient de tels « tags » disséminés dans une ville

• **En second** , cette vision collective apparaît aussi en d'autres aspects du texte :

5°) « Oth » désigne une alliance collective (Ex : oth y léolam *Alliance universelle...*)
Or le texte dira « *oukchartam lé oth* » (attache en alliance)

6°) Dans le 2ème paragraphe sépharade lu avec celui-ci, car très proche, il est écrit , de façon similaire, ce devoir d'en parler constamment et de les écrire sur les poutres et portiques , mais en y ajoutant comme précision la promesse d'une récompense **collective**

*« Afin que se multiplient vos jours et les jours de vos enfants comme les jours
« du ciel sur la terre qu' avait promise de donner l'Eternel à vos ancêtres »*

Un tel message lu « collectif » comporte et ses points forts et ses points . faibles

► **points forts de cette lecture** :

Cette lecture a surtout le très grand mérite d'éviter toutes les exclusions et les difficultés des cas d'espèces que comporte la précédente lecture en invite exclusivement **individuelle** (*dont sur les filiations que nous avons vues ci-dessus*).

Tous les enfants d'Israël, **d'où qu'ils viennent** auront ainsi **droit** à un enseignement de la tora. (« *enseignement de la tora* » est un pléonasme)

Sans , pour autant , que l'on sache avec plus de précision :

Si **tous** les enfants d'Israël ont **également** le devoir ensuite d'enseigner à leur tour leur entourage, (*fussent-ils des célibataires ou formant un couple stérile ou décomposé ou recomposé...*)

Ou si l'enseignement n'est reléguable qu'à **quelques** enseignants mandatés et ayant procuration...

Mais dans un cas comme dans l'autre, cette lecture collective devient, par ce côté « éducation nationale », plus juste dans « *l'égalité dans le droit à l'éducation reçue et donnée*»,

► **Mais, d'un autre côté, cette lecture soulève à son tour, et en contrebalance, bon nombre d'interrogations autres**

Par exemple, doit-on n'enseigner traditionnellement que les seuls *fil*s et non les filles, dont l'enseignement serait alors facultatif ? (*position longtemps exclusive et traditionnelle à œillères et faisant encore, même à ce jour, l'objet d'un débat interne aux orthodoxes avec des activistes des deux bords*) ? ,

Nous y reviendrons plus en détail et montrerons en quoi la position sexiste et obsolète qui prédominait dans le Talmud nous paraît tendancieuse et non - conforme à la volonté des textes bibliques.

(**Notre lecture libérale nous autorise ce type d'interrogation** car elle prône l'égalité des sexes .

De plus pour ma part, je suis de ceux qui ne considèrent en rien le talmud comme une alléguée « loi *divine* orale immuable » à contenu transcendant et invariable) (*)

(*) voir NB ci après)

A SUIVRE

(*) **N.B :** Toute l'erreur sur ce sujet , qui a perduré durant des siècles pourrait possiblement venir de deux ambiguïtés dans la lecture du début du *Pirké Aboth* (Maximes des ancêtres - Traité talmudique)

► **La première ambiguïté viendrait du fait que son préambule prête à syllogisme :**

Chap. I maxime I

« Moïse reçut l'enseignement du Sinaï, puis l'a transmis à Josué, puis Josué aux Anciens, les Anciens aux Prophètes et les Prophètes le transmirent aux hommes de la grande assemblée (puis , seulement après avoir décrit qui étaient ces hommes de la grande assemblée, il nous est dit alors que :)

Ceux-ci avaient coutume de dire etc...

Prenons une comparaison triviale : Supposons un grand rabbin sépharade qui a fait ses études dans une grande yechiva renommée. Et supposons que celui-ci ait coutume de dire « *j'aime mettre beaucoup de harissa dans mon couscous - ça me rapproche de mon épouse* ». Doit-on en déduire forcément que c'est là une parole de yechiva et donc divine qu'on lui a enseigné ? Pas forcément !

C'est cela, faire un syllogisme, c'est-à-dire faire trop hâtivement une déduction rapide en créant un **pseudo-lien** inexistant et d'artifice (*ou, ce qui revient au même dans les résultats, ne sélectionner qu'une seule lecture là où il y a plusieurs possibilités*)

Or le Pirké Aboth nous dit : Les hommes de la grande assemblée « *avaient coutume de dire* » (ém amrou). C'était donc là n'exprimer que le témoignage de leur **entière liberté de pensée**.

Mais cela n'impliquait nullement et obligatoirement, pour autant, une loi divine, ni que Moïse ou Josué eux-mêmes, ou même les Anciens ou les Prophètes n'auraient pas exprimé, pour leur part, des points de vue propres pour chacun d'eux, quelque peu différents ...

La preuve en est que chacun des membres avait **SA** propre maxime individuelle de sagesse. De même les courants de pensée pouvaient diverger (Hillel et Chamaï).

De plus, le Talmud comporte des positions parfois franchement opposées (nous en exposerons), voire même parfois des positions idolâtres (déjà relevées)

Il me paraît donc absurde de prétendre que leurs propos soient prétendument « *divins* »...

► La deuxième ambiguïté viendrait du fait que nous avons coutume de traduire Tora par « Loi »

C'est là une traduction bien réductrice.

En réalité Tora veut dire aussi et prioritairement « **enseignement** »

Ainsi, *Torat-Marx* veut dire le marxisme,
Torat-Kh'echbon = « l'arithmétique » etc.....

Et quand Salomon, dans ses proverbes dit : « **Torati al ta-azovou** » il veut dire par là « Ne délaïssez pas **mon enseignement** », celui de Salomon (*Cet extrait est repris, par emprunt, à la sortie du Séfer Tora.*)

Car le mot « **Loi** » sous entend une coercition, un ordre, alors que le mot « **Enseignement** » traduit, quant à lui, une éducation, une ligne générale de conduite..

Cet enseignement post sinaitique, fut-il de sagesse, restera toujours un enseignement **humain et contingenté par les limites liées à son époque**

On devrait donc traduire **Tora chébéalpe** par son vrai sens d'« **ENSEIGNEMENT** » oral (et non par celui abusif, inexact, et inapproprié de « *LOI* » orale)

A SUIVRE